

Préavis municipal no 1182/2012

Concernant l'assainissement et le réaménagement de la route de Sermotier

Au Conseil communal de Lutry,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

En 2002, la Municipalité a procédé à une analyse de l'état de surface des chaussées qui constituent le réseau communal. Courant 2010, afin de compléter cette étude en obtenant des informations sur la structure de ces chaussées, une campagne de sondages, de carottage et de mesures de portance a été réalisée.

Sur un plan général, l'état du réseau communal est bon, voire très bon pour ce qui concerne la partie urbaine.

Le réseau rural est en moins bon état. Toutefois, au vu des sollicitations induites par un trafic plutôt contenu, cette situation ne nécessite aucune intervention urgente.

En revanche, trois tronçons routiers devront faire l'objet d'une intervention lourde. Le présent préavis concerne la route de Sermotier. L'assainissement du tronçon inférieur de la route de la Petite-Corniche a fait l'objet du préavis no 1178/2012 adopté par le Conseil communal lors de sa dernière séance. Quant au dernier tronçon, il s'agit de réparer la route de Lavaux (RC 780) depuis le terminus des TL en direction de Vevey. Les travaux sont planifiés pour juillet 2013.

2. Etat de la chaussée

Lorsque le préavis municipal 1160/2010 concernant les divers aménagements routiers sur les routes de Savuit de Crochet a été déposé, les résultats de cette étude n'étaient pas encore connus. C'est pourquoi, à cette époque, il n'avait pas été prévu d'intervention lourde sur cette chaussée. Seul un élargissement de 50 à 70 cm du trottoir Nord avait été prévu, élargissement finalement refusé par le Conseil communal.

Aujourd'hui nous savons que ce tronçon, fissuré, voire faïencé dans certains secteurs, ne peut pas bénéficier d'une simple réparation. En effet, les analyses ont révélé une absence totale de fondation. Si la superstructure d'une chaussée est incomplète, il n'est plus possible de contrôler l'évolution des dégradations dès leur apparition, raison pour laquelle nous recommandons d'intervenir rapidement. Dès lors, un chantier prévoyant la mise en œuvre complète d'une nouvelle structure doit être envisagé.

En outre, nous pourrions limiter les nuisances dues aux différents chantiers de génie civil prévus dans ce secteur en effectuant tous ces travaux simultanément, sans devoir réintervenir plus tard.

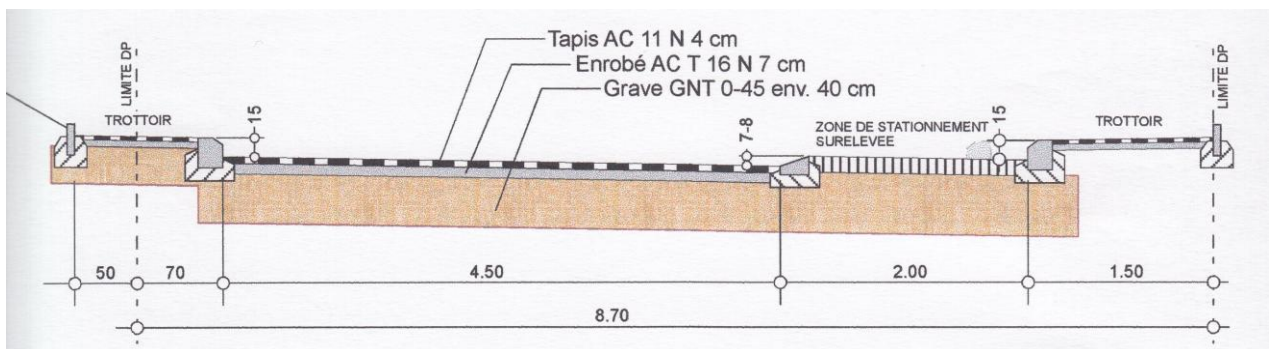
3. Description des travaux

a) Infrastructure routière

Au vu de ce constat, la reconstruction complète de la route de Sermotier devient impérative d'autant que la charge de trafic y a sensiblement augmenté depuis l'ouverture de la route de l'Ancienne-Ciblerie.

Sur la base du rapport d'expertise des routes communales, nos services techniques ont établi une liste des travaux. Un terrassement et une évacuation des matériaux sont prévus. Une nouvelle superstructure conformément au profil type ci-dessous sera réalisée. Des travaux d'assainissement du réseau de canalisation EU et EC seront également programmés

Principe de réaménagement retenu



b) Réaménagement

Un premier tronçon de la route de Sermotier a été construit en 1970 sur une longueur de 50 m à l'Ouest de la route de Savuit et a été prolongé jusqu'à la route de Crochet en 1976. Cette route s'inscrivait dans un projet d'évitement du Voisinand et devait constituer à terme une liaison entre les routes de la Petite-Corniche et de la Conversion. C'est pourquoi, sa géométrie actuelle prévoit un gabarit de 7 m + le trottoir. Le projet n'a toutefois jamais été réalisé.

Par la suite, des mesures visant à apaiser le trafic ont été prévues. Pour l'essentiel, elles ont consisté en l'aménagement de places de parc alternées. Il n'en demeure pas moins que cette chaussée présente un aspect routier très marqué qui n'est plus adapté à la finalité de ce tronçon, ni au quartier.

Les travaux à entreprendre nous offrent l'occasion de requalifier cet espace routier pour lui donner un aspect plus urbain. L'idée est de renforcer les aménagements destinés à apaiser le trafic en prévoyant à l'Est et à l'Ouest de cet axe deux décrochements horizontaux ne permettant pas le croisement de deux véhicules, de maintenir le stationnement en surélevant de 7 à 8 cm l'espace qui lui sera dévolu, rétrécissant ainsi la chaussée même. Un soin particulier sera apporté aux espaces de verdure aux environs des entrées.

Le projet prévoit au Nord un trottoir de 1.20 m de large pour sécuriser les entrées des immeubles. Pour cela, il faudra envisager une emprise définitive de 50 cm sur les parcelles privées. Le surcoût de cet aménagement est de l'ordre de fr. 11'000.- TTC.

4. Services Industriels

Les services industriels profiteront des travaux planifiés par le Service des travaux pour améliorer le réseau électrique basse tension et éclairage public. Ils profiteront également d'étudier l'extension du réseau de gaz. Ces travaux seront financés dans le cadre des enveloppes budgétaires des Services Industriels ou par la voie d'un préavis.

5. Coût des travaux

Les montants ci-dessous sont calculés sur la base d'un devis estimatif établi par le Service des travaux, les prix unitaires appliqués pour la calculation sont issus d'offres d'entreprises de génie civil pour des travaux similaires.

- Installation de chantier	fr. 23'000.00
- Dégrappage du revêtement, terrassement, évacuation	fr. 94'000.00
- Canalisations, grilles de route et bordure	fr. 33'000.00
- Eclairage public (génie civil)	fr. 23'000.00
- Superstructure de la chaussée et du trottoir (grave, revêtement bitumineux)	fr. 296'000.00
- Travaux en régie	fr. 23'000.00
- Mandats géomètre, ingénieur génie civil, architecte, urbaniste.	fr. 15'000.00
- Plantations	fr. <u>13'000.00</u>
Total TTC	fr. 520'000.00

Les services communaux établiront les dossiers d'appel d'offres et d'exécution et assureront la direction locale des travaux. Ces prestations peuvent être estimées à fr. 35'000.-.

6. Calendrier

Ces travaux seront entrepris à la suite des travaux de réaménagement déjà prévus sur les routes de Savuit et de Crochet.

7. Procédure

Si le Conseil communal accepte ce préavis, ce projet fera l'objet d'un examen préalable formel auprès des services cantonaux concernés. Après réception des observations de ces derniers, le projet sera déposé à l'enquête publique durant 30 jours, conformément à la loi sur les routes.

8. Financement, amortissement et charges financières

Comme pour le financement du projet de réaménagement routier Savuit/Crochet, et dans l'objectif permanent de limiter les emprunts, l'entier de ce crédit d'investissement soit **Fr. 520'000.-**, sera financé par la trésorerie courante de la bourse communale et amorti par le fonds de réserve pour investissements futurs (9282.900) dont le montant à disposition au 1^{er} janvier 2012 s'élève à Fr. 27.1 millions suite aux prélèvements 2011.

Par conséquent, compte tenu de la méthode de financement et d'amortissement choisie, aucune charge financière n'affectera les charges de fonctionnement de l'exercice en cours, ni celles des exercices suivants.

9. Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Lutry

- vu le préavis municipal no 1182/2012
- ouï le rapport de la Commission désignée pour examiner cet objet

décide :

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement et de réaménagement de la route de Sermotier
2. D'accorder le crédit nécessaire pour ces travaux, soit la somme de **fr. 520'000.-**
3. D'admettre le mode de financement proposé.
4. De donner à la Municipalité, cas échéant, les pouvoirs l'autorisant à répondre aux éventuelles oppositions.

Adopté en séance de Municipalité du 2 avril 2012

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE LUTRY
Le Syndic Le Secrétaire

J.-A. CONNE

D. GALLEY

Municipale déléguée : Mme A. Savoy